



enseignante à 75 % et vdi

Par **Coralie59**, le **17/12/2018** à **20:41**

Bonjour, je suis enseignante à 75 % suite à mon accouchement. Je souhaiterais faire durant mon temps libre de la VDI . Ai-je le droit? Peut-on me le refuser?
Je vous remercie d'avance pour toutes les informations que vous m'apporterez

Par **P.M.**, le **17/12/2018** à **22:47**

Bonjour,
S'il s'agit d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...
A ma connaissance, vous devez saisir la commission de déontologie de la fonction publique...